IU-2

Saint-Félix-de-Valois

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1			•	
	Habitation unifamiliale	H2			•	
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			•	
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation collective	H5				
Commerce (C)	Commerce de détail et de service	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3	•			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7	•			
Industrie (I) Communautaire (P)	Industrie de prestige	I1	•			
	Industrie de faible nuisance	12	•			
	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
prestier (F)	Forestier	F1				
. , ,						
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	EXCLUS / PERMIS					
Isages spécifiquement exclus						
sages spécifiquement permis						
- NORMES PRESCRITES (bâti	ment principal)					
ode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
		min.	3	3	3	
	Avant (m)	1111111.				
	` '	min.	2	2	2	
	Latérale d'un côté (m)			2	2	
	` '	min.	2			
	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m)	min. min. min.	2	3	3 7.6	
arges	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m)	min. min. min. min./ max.	2 3 3	3	3	
arges	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min. min. min. min./ max. min./ max.	2 3 3 /10	3	3 7.6	
arges	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur	min. min. min. min./ max. min./ max.	2 3 3 /10	3	3 7.6	
larges	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²)	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ min.	2 3 3 /10	3	3 7.6	
arges âtiment	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max.	2 3 3 /10 9 65	3	3 7.6 /10	
larges âtiment ensité	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. max. min. max.	2 3 3 /10 9 65	3	3 7.6 /10	
arges âtiment ensité	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max.	2 3 3 /10 9 65	3	3 7.6 /10	
arges âtiment	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. max. min. max.	2 3 3 /10 9 65 40 25	3 3 /15	3 7.6 /10 40 30	
arges âtiment ensité	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. max. min. max.	2 3 3 /10 9 65	3	3 7.6 /10	
arges âtiment ensité	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%) PIIA Projet intégré	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max. max. min.	2 3 3 /10 9 65 40 25	3 3 /15	3 7.6 /10 40 30	
arges âtiment ensité	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max. max. min.	2 3 3 /10 9 65 40 25	3 3 /15	3 7.6 /10 40 30	